



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicola Di Giulio déposée le 12 février 2019**

« Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés – osons les filets anti-suicides »

Lausanne, le 6 juin 2019

**Rappel de l'interpellation**

*« Le nombre de suicides depuis les travaux de réfection du pont Bessières en 2003 a été considérablement diminué. Néanmoins, il y a encore des actes désespérés qui pourraient être évités chaque année dans notre ville.*

*En effet, le rehaussement des barrières et le faux plafond intérieur rendent compliqué son franchissement, mais pas impossible. Pour définitivement tourner la page des ponts lausannois qui se retrouvent être les lieux, en Suisse romande, où des femmes et des hommes décident de passer à l'acte, la Municipalité pourrait-elle mettre en place des filets sous les ponts qui viendraient réceptionner celles et ceux qui méritent notre bienveillance et une deuxième chance dans leur vie ?*

*Pour finir, ces actes sont un danger pour celles et ceux qui passent malheureusement au mauvais moment et ceci sans parler du traumatisme émotionnel et psychologique que les témoins doivent subir dans ces instants tragiques ».*

**Introduction**

La prévention des suicides par « saut dans le vide » fait partie de la politique de sécurisation du domaine public. La Ville de Lausanne fait régulièrement un état de la situation des nombreux garde-corps mis en place afin d'assurer la sécurité des usagers. Le recensement des garde-corps (objets publics ou privés) situés en bordure du domaine public lausannois effectué entre 2014 et 2015, a montré que certains éléments ne répondent plus aux normes de sécurité que ce soit en raison de leur géométrie ou de leur état de dégradation. Un préavis sollicitant un montant de CHF 4.5 millions a été accordé par le Conseil communal afin de sécuriser les éléments publics, alors que des courriers sont envoyés aux propriétaires privés, afin de leur demander de corriger les défauts relevés. A ce jour, près d'une centaine de garde-corps, barrières et mains courantes ont été remis aux normes (installation, remplacement et remise en état)<sup>1</sup>. Enfin, un guide d'entretien des garde-corps<sup>2</sup>, disponible sur le site de la Ville depuis 2017, propose une méthode de réflexion et d'analyse pour la mise en place de nouveau garde-corps ou leur remplacement (enjeux de sécurité, des usages et des contextes).

Le décès par suicide est un problème de santé publique ; c'est la quatrième cause de mortalité précoce (en termes d'années potentielles de vie perdues), après le cancer, les maladies cardiovasculaires et les accidents. Le taux moyen de suicides a cependant connu une baisse progressive ces dix dernières

<sup>1</sup> Préavis N° 2015/84 « Mise en conformité des garde-corps sur le domaine public ».

<sup>2</sup><http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/logement-environnement-et-architecture/architecture/espaces-publics/mobilier-urbain/garde-corps.html>.



années en Suisse (12.7 cas par 100'000 habitants en 2016 contre 16.5 en 2005<sup>3</sup>); les taux cantonal et lausannois correspondent à la moyenne suisse (12.7 cas par 100'000 habitants en 2016, respectivement 12.91 en 2015)<sup>4</sup>.

Lausanne étant caractérisée par de fortes dénivellations, il arrive malheureusement que ses trois ponts les plus élevés, le pont Bessières, le Grand-Pont et le pont Chauderon, soient utilisés à cette fin ; le nombre de suicides annuel est entre 1 et 2 par année en moyenne (période 2004-2018) depuis le Grand-Pont et Chauderon ; le nombre de décès suite à un « saut dans le vide » depuis le Pont Bessières a évolué favorablement suite à la pose de nouveaux garde-corps, passant d'une moyenne de quatre décès par année, entre 1966 et 2003, à 1.3<sup>5</sup>.

Interpellée par le nombre de suicides qui ont eu lieu depuis le pont Bessières, la Municipalité a saisi la première occasion venue, soit les travaux d'assainissement du pont Bessières en 2003, pour améliorer la situation ; soucieuse de mettre en place des mesures anti-suicides efficaces, elle a tout d'abord consulté l'Office fédéral des routes (OFROU) qui a mis en exergue les mesures appliquées sur le pont du Gottéron en 1997, considérées comme une référence dans le domaine (mise en place de barrières rehaussées et inclinées vers l'intérieur, empêchant ainsi les personnes de prendre pied à l'extérieur des balustrades). La Municipalité a également sollicité l'avis du criminologue André Kuhn (professeur de criminologie et de droit pénal aux Universités de Lausanne, de Neuchâtel et de Genève), qui l'a confortée dans son choix, lequel s'est avéré probant par la suite.

En complément à ces travaux, la Municipalité a décidé de renforcer ces mesures. Dans un souci constant d'amélioration de la prévention, la Municipalité va entreprendre les travaux de sécurisation suivants sur les trois ponts concernés :

- sur le pont Bessières, le remplacement de la barrière comportant des vitres inclinées, sise le domaine privé de la terrasse de l'Hôtel Swiss Wine by Fassbind, au coin sud ouest du pont de Bessières à la sortie du m2, par une barrière type anti-suicide similaire à celle existante afin de renforcer la prévention anti-suicide ;
- sur le Grand Pont, le remplacement et le rehaussement des garde-corps dans la cadre des travaux liés aux Axes forts afin de répondre aux exigences de sécurité des normes actuellement en vigueur (1.10 m) ;
- sur le pont de Chauderon, le lancement d'une étude en vue de rehausser les garde-corps dans la cadre des travaux liés aux Axes forts ;
- ces garde-corps ayant des aspects patrimoniaux, la Ville devra obtenir les autorisations nécessaires auprès des responsables cantonaux du patrimoine.

## Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Est-ce que la Municipalité a déjà étudié cette question auparavant ? Si oui, quelles ont été les conclusions ?**

La Municipalité a étudié diverses solutions dans le cadre de l'assainissement du pont Bessières, comme la pose de parois transparentes, de treillis, de filets antichute, etc.. Comme indiqué en préambule, elle a suivi les recommandations de l'OFROU, confortées par celles d'un expert, et opté

<sup>3</sup> Source : Observatoire suisse de la santé <https://www.obsan.admin.ch/fr/indicateurs/suicide>.

<sup>4</sup> OFS [https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-2105000000\\_204/px-x-2105000000\\_204/px-x-2105000000\\_204.px](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-2105000000_204/px-x-2105000000_204/px-x-2105000000_204.px).

<sup>5</sup> 1<sup>er</sup> janvier 1996 au 10 avril 2019.



pour la solution la plus efficace, soit des barrières rehaussées et inclinées vers l'intérieur. En complément à ce dispositif, la Ville va poser de nouvelles barrières au coin sud-ouest comme évoqué en préambule.

**Question 2 : Quelles seraient les contre-indications ou difficultés d'un tel déploiement sous les structures concernées, à savoir Charles-Bessières, Chauderon et Grand-Pont ?**

Comme indiqué ci-dessus, l'installation de filets antichute a été envisagée avant d'être abandonnée, la Municipalité ayant obtenu l'assurance que la pose de barrières rehaussées et inclinées vers l'intérieur constituait une mesure efficace et suffisante. Des raisons techniques, pratiques, financières et patrimoniales plaident, de plus, en défaveur de la pose de filets, ces derniers devant être impérativement fixés 5 à 10 mètres sous le niveau du trottoir du pont pour être efficaces, comme :

- la mise en place de mesures constructives démesurées vu la conception des trois ponts concernés : les structures métalliques des ponts Bessières et Chauderon rendent les accroches de filets métalliques en inox complexes (garantir les accroches sur les culées de l'ouvrage ainsi que la sécurité du métro sous le pont Bessières) alors que l'équipement du Grand-Pont nécessiterait la pose de filets très imposants, accrochés à la maçonnerie, pour réceptionner les personnes se jetant dans le vide depuis les trottoirs en porte-à-faux situés au dessus des arches ;
- un nettoyage et un entretien périlleux : les filets deviennent des zones d'accumulation de déchets et mettent la vie du personnel qui en assurent le nettoyage et l'entretien en danger ;
- des coûts importants (pose et entretien, cf. question n° 3) ;
- leur mauvaise intégration à des ouvrages classés comme « monument historique » d'importance cantonale, les trois ponts (Charles-Bessières ; Chauderon et Grand-Pont) étant inscrits à l'inventaire du patrimoine avec un niveau d'importance cantonale (note 2)<sup>6</sup>.

**Question 3 : Quels seraient les coûts d'installation et de maintenance de filets anti-suicides sous ces ponts ?**

Le montant des travaux est estimé à près de CHF 2 millions (estimation basée sur le prix du filet métallique (CHF 200.-/m<sup>2</sup>)), soit quelque :

- CHF 520'000.- pour le pont Charles-Bessièrre auxquels il conviendrait d'ajouter les éventuelles mesures de protection du métro (m<sup>2</sup>) ;
- CHF 780'000.- pour le Grand-Pont, compte tenu de la nécessité d'accrocher le filet à la maçonnerie ;
- CHF 572'000.- pour le pont Chauderon.

S'y ajoutent les coûts d'entretien annuels qui s'élèveraient à des dizaines de milliers de francs, si l'on tient compte des prestations de nettoyage (collecte des déchets), de la location de véhicules, de l'installation et de l'entretien de lignes de vies pour accéder aux filets, des réparations (dégâts volontaires ou usure), etc.

**Question 4 : Si la Municipalité était contre ce projet, quelles en seraient les principales raisons ?**

Comme indiqué à la réponse à la question n° 3, la Municipalité voit de fortes contraintes liées à la pose des filets (impacts constructifs, budgétaires et visuels) auxquelles vient s'ajouter la question de leur

---

<sup>6</sup> Selon la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, article 49 et suivants exigeant une conservation de la forme et de la substance de l'objet, la validation de toute modification et altération est de compétence cantonale.

efficacité, leur avantage comparatif par rapport à un système de barrières rehaussées n'ayant pas encore été démontré à ce jour. Par contre, la Municipalité va renforcer la sécurité des ouvrages ces prochaines années via les mesures spécifiques évoquées ci-dessus.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Nicola Di Giulio.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 juin 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

